

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 23 MAI 2025

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2023-07-04-00002 du 04 juillet 2023 relatif à la composition et au fonctionnement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, modifié en date du 05 juin 2024 par l'arrêté préfectoral n° 05-2024-06-05-00006 ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 07 mars 2025 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.25.P0019 ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 07 mai 2025 (procès-verbal n° 2025-000987/PREV/DD) ;
- * Considérant que les travaux envisagés portent sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et qu'ils ne modifient pas l'accessibilité aux personnes handicapées dans l'établissement ;

Arrêtons

Article 1 : Les travaux sollicités par Monsieur NAVARRO Rudy, représentant la SAS CALAO 35, concernant l'établissement « Intermarché » de types M/N et de 1^{ère} catégorie, sis 28 boulevard d'Orient 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

Article 2 : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par la sous-commission départementale de sécurité telles qu'elles figurent dans le procès-verbal annexé au présent arrêté.

Article 3 : A la fin desdits travaux, le bénéficiaire de la présente autorisation devra saisir Monsieur le Maire de GAP par courrier afin d'attester de la prise en compte des prescriptions visées à l'article 2 ci-avant en fournissant tous les justificatifs nécessaires et notamment : le rapport de vérification réglementaire après travaux établi par un organisme agréé et portant notamment sur l'isolation coupe-feu et la conformité des installations électriques, mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement,...

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur NAVARRO Rudy, représentant la SAS CALAO 35, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 23 MAI 2025

La Maire-Adjointe



Transmis en Préfecture le : 23 MAI 2025

Publié ou notifié le :

23 MAI 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_05_278
Objet :	Autorisation travaux Intermarché
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20250523-A2025_05_278-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	858 o
Nom métier : 005-210500617-20250523-A2025_05_278-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	80.9 Ko
Nom original : D_16771.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20250523-A2025_05_278-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mai 2025 à 14h14min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mai 2025 à 14h14min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mai 2025 à 14h14min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mai 2025 à 14h15min00s	Reçu par le MI le 2025-05-23

